



Facture chauffage/intervention dépannage

Par **mk320**, le **10/01/2014 à 23:03**

Bonjour, je viens d'emménager dans un appartement HLM, le thermostat d'ambiance ne fonctionne pas comme il le devrait, les radiateur tourne à leur maximum tout le temps, le seul moyen de les arrêter, et donc de ne pas me retrouver avec des facture astronomique est de les couper manuellement.

Mais le problème, est que le chauffage principal et un radiateur à pierre réfractaire : pour un fonctionnement optimal je doit le laisser allumé tout le temps pour qu'il se charge la nuit (heure creuse) et se décharge la journée via le thermostat d'ambiance et les plage horaire que j'ai normalement programmé.

Solution numéro une je le coupe moi même manuellement, mais se n'est pas optimal (point de vue fonctionnement/prix, il est sensé rien ne me couté en journée vue qu'il se charge la nuit).

Solution numéro deux je le laisse tourné et je vais me retrouver avec des facture astronomique, il chauffe 24/24h...

Au vue de température, j'ai pris la décision de le laisser tourné.

J'ai emménager le 01/01/2014, quand je me suis rendu compte que c'était le thermostat qui ne fonctionner pas j'ai effectuer une demande auprès de mon bailleur pour faire intervenir quelqu'un (le 07/01/2014), aujourd'hui le 10/01/2014 personne n'est encore intervenue, hier j'ai relancer, on ma dit que ma demande avait était pris en compte et que j'allait recevoir par courrier un bon de commande pour contacter une entreprise pour venir régler le soucis.

1er question : existe t'il un recours, une loi qui m'aiderai à payer/faire payer (au bailleur) les dix jour de fonctionnement constant (24/24h) du chauffage dû au disfonctionnement du thermostat?

2em question : est-ce normale, que la demande d'intervention prenne autant de temps?

Merci de votre aide.